



**Site classé**  
Patrimoine  
national



## *Sources de la Doye*

*Ain*

**Date de l'arrêté : 14 juin 1909**

**Commune concernée : Les Neyrolles**

Les sources de la Doye ont été classées le même jour que le Lac de Sylans, situé à 1,5 Km au Nord, qui les alimente. Elles sourdent dans une petite combe assise sur des bancs, c'est-à-dire des couches parallèles de calcaires et elles forment dans ce creux naturel un étang-marais plein de charme, tout entouré de végétation verdoyante.

Comme dans les cas du lac de Sylans et de la cascade du Moulin de Charix voisins, autres sites classés, nul doute que la proximité de la Route Nationale 84 a influé sur la décision de protéger ce coin bucolique : en ce début de XX<sup>e</sup> siècle, le regard qui se pose sur les monuments naturels et les désigne comme dignes d'intérêt et de protection est lié au développement d'un tourisme d'une classe aisée, instruite et curieuse des beautés de la nature. Les Sources de la Doye, comme tous les sites

classés en 1909 le sont donc pour leur “caractère artistique”. Le tourisme – très limité – n’étant pas considéré d’ailleurs à cette période comme une menace.

Aujourd’hui, les Sources de la Doye sont véritablement coincées entre la RN 4 et l’autoroute A 40 qui empruntent le passage naturel de la cluse occupée par le Lac de Sylans, pour traverser la chaîne méridionale du Jura. La commune des Neyrolles a su tirer parti de la très bonne qualité biologique des eaux en la commercialisant en eau minérale sous l’appellation “eau des Neyrolles”. L’eau de la Doye entre aujourd’hui dans la composition (avec 21 autres eaux de source) de l’eau commercialisée sous la marque “Cristaline”. C’est un exemple unique de valorisation économique d’un patrimoine naturel protégé dans l’Ain mais au détriment de l’accès au site du grand public.

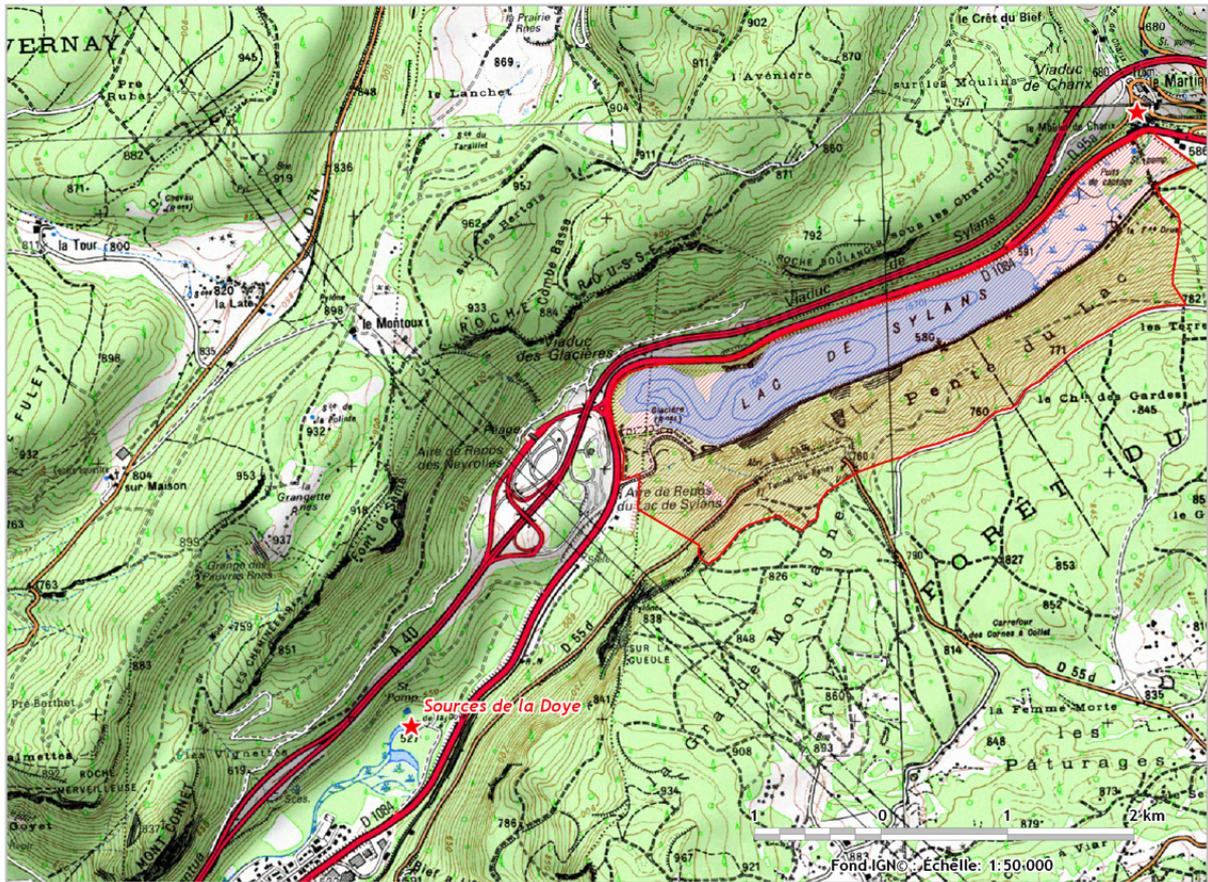
### **Type d’intérêt**

Pittoresque

### **Accès**

Site fermé au public

## Carte du site



Mise à jour : DREAL 2013

